

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Convention de co-financement du poste de manager de commerce - Banque des Territoires

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du maire n°2026-D-465 relative à la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour le co-financement du poste de manager de commerce,

CONSIDERANT que la Banque des Territoires accompagne les collectivités dans le cadre du dispositif de co-financement des postes de managers de commerce,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault a sollicité le soutien de la Banque des Territoires afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif,

CONSIDERANT que la Banque des Territoires a accordé à la commune une subvention d'un montant total prévisionnel de 35 000 €, dont 20 000 € au titre de la première année et 15 000 € au titre de la deuxième année, cette dernière étant proratisée compte tenu de la date de fin du contrat de travail fixée au 1^{er} septembre 2027,

CONSIDERANT que les modalités de ce co-financement, ainsi que les engagements respectifs des parties, sont définis dans la convention annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le maire à signer ladite convention avec la Banque des Territoires,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 16 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

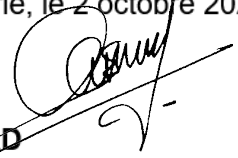
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de co-financement du poste de manager de commerce conclue entre la commune de Pontault-Combault et la Banque des Territoires, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026